

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 28 novembre 2019**

2019-2020

Séance n°2

Nombre de membres présents :17 votants

Nombre de membres absents :

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

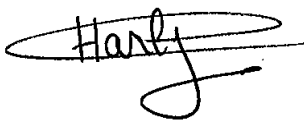
1. Adoption du procès verbal du CA du 5 novembre 2019
2. Projets, séjours et sorties 2019-2020
3. Acceptation du don de l'amicale des parents d'élèves
4. Participation financière du foyer aux séjours et sorties
5. Programme annuel d'activité de la PsyEN
6. Projet documentaire 2019/2020
7. Rapport d'activité et de performance 2018-2019
8. Budget 2020
9. Questions diverses

Président

**M. Michel CHARLES, principal
d'élève**

Secrétaire

Mme Sylvie RIDARD, gestionnaire



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

2019-2020

Séance n°2

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 28 novembre 2019

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

Michel CHARLES, principal,	présent
Angélique PINOT, principale adjointe	excusée
Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
Aurélie NICOLAS, C.P.E	excusée
Philippe BONNIN, conseiller départemental	excusé
Sandrine ROL, conseillère départemental	excusée
Dominique BONNIOU, conseillère métropolitaine	excusée
Paulette CONAN, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

Françoise SOURDRILLE
Jacques DAVIAU
Dina JOALLAND-FARDOUN,

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

Liliane BOEDEC, professeur	présente
Philippe CUSIN, professeur	excusé
Gildas DELESNE, professeur	présent
Sarah PASQUE, professeur	excusée
Eric LECHAT, professeur	excusé
Yasmine BENHAMOU, ASEN	excusée
Marylène GUILLOTTEL, ATOSS	présente
Claudie DENOUAL, ATOSS	excusée

Suppléants

Marie DAGORN	présente
Anne SANTIAGO	présente
Delphine GOURAULT	présente
Anne MICHEL	
Sébastien CHEVER	
Laura HENRIOT	présente

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

Christine AMOURIAUX, parent d'élève	présente
Jacky BATAIS, parent d'élève	présent
Muriel SERRE, parent d'élève	présente
Isabelle FRADET, parent d'élève	excusée
Solène PIEDCOQ, parent d'élève	excusé
Hélène GRUDE, parent d'élève	présente
Inès MENEUST, élève de 3D	présente
Amira EL HIJRI, élève de 3E	présente

Suppléants

Soizic ROUAULT	présente
Gaëlle PAUL	
Vincent FORTIN	
Jean-Michel LECLERC	
Najia BENAHMIDA	présente
Céline CADICQX	
Manon BOSSARD (3D)	
Sedef AKTURK (3B)	



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

La séance est ouverte à 18h05 avec 17 membres.
Le quorum de 12 personnes est atteint, 16 présents votants.

1- Approbation du PV du dernier CA

16 pour.

2- Projets de séjours et de sorties 2019/2020

Le Principal présente le programme des sorties dont le montant s'élève à 15000€.

Un parent FCPE : Qui décide de ce programme ?

M. CHARLES : Ce sont les enseignants porteurs de projets.

Le programme est adopté. 16 pour (*Délibération n°23*).

Mme RIDARD, avant de présenter les projets de séjours et leur budget qui ont été transmis aux membres du CA, fait voter la répartition de la dotation départementale pour les séjours à l'étranger et les différents dons pour ces projets.

La dotation départementale s'élève à 2200€ pour les trois séjours à l'étranger, Mme RIDARD propose la répartition suivante : 950,20€ pour le séjour Londres, 877,50€ pour le séjour à Aragon et 372,30€ pour l'échange avec Obrigheim. La répartition est adoptée. 16 pour (*Délibération n°19*).

Le CA adopte également le don de 25€ par élève adhérent participant à un séjour. 16 pour(*Délibération n°18*).

Un parent FCPE fait remarquer que c'est un budget important et que le FSE ne communique peut-être pas suffisamment sur cette participation aux séjours. Le Président du FSE, M. DELESNE, en prend note et il modifiera le document d'adhésion au FSE figurant au dossier



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

d'inscription des élèves.

M. CHARLES informe que l'Amicale souhaite faire un don de 4000€ pour les sorties et séjours et l'association souhaite qu'il soit réparti ainsi : 12€ par élève participant à un séjour, le reliquat est à affecter sur les sorties obligatoires. Ce don et sa répartition sont adoptés par le CA. 16 pour (*Délibération n°13*).

Pour plus de communication, les enseignants porteurs de projets qui informent les familles des différentes sorties, pourront mentionner ce don dans le courrier de présentation de la sortie.

Le séjour à Aragon est adopté. 16 pour (*Délibération n°14*).

Le séjour à Londres est adopté. 16 pour (*Délibération n°21*).

L'échange avec Obrigheim est adopté. 16 pour(*Délibération n°19*).

Le séjour à Paris est adopté. 16 pour (*Délibération n° 15*).

3- Budget 2020

Mme RIDARD présente la proposition de budget à l'aide d'un diaporama. Elle rappelle les principes budgétaires : l'unicité, l'annualité, la sincérité et l'équilibre. Mme RIDARD précise que les écritures d'amortissement n'ont une incidence que sur le résultat en fin d'année budgétaire. Mme RIDARD présente la structure budgétaire : la section de fonctionnement s'élève à 482.952,81€ sans les écritures d'amortissement (444.603,32€ en 2019) soit une hausse de 38.349,49€. Elle est composée du service général (45% du budget global) et de 2 services spéciaux 55% de l'activité budgétaire que sont le Service de Restauration SRH et le service Bourses Nationales.

Le service général (sans les amortissements) est en hausse de 33.181,69€ en 2020. Il retrace les activités courantes du collège : Activités Pédagogiques (AP), Vie de l'Élève (VE) et Administration et Logistique (ALO). Mme RIDARD présente les différentes recettes (cf page 5 pièce B2). Les ressources propres au collège (35% des recettes



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

budgétaires) augmentent de 32.096,69€ . C'est essentiellement du en AP à la participation des familles pour les séjours facultatifs qui est en hausse par rapport à 2019 puisqu'on a plus de séjours payants cette année.

Les dotations de l'État s'élèvent à 23.100€ soit 10% du budget. La collectivité territoriale finance une part importante 53% du budget du collège. En 2020, la dotation de fonctionnement du Conseil Départemental diminue de 350€ (115.487€ en 2020, 115.837€ en 2019).

Puis Mme RIDARD évalue les dépenses dont certaines sont incompressibles (contrats d'entretien, affranchissement, téléphone....). Mme RIDARD présente la liste de contrats reconductibles pour 2020. Leur reconduction est adoptée. 16 pour (*Délibération n°16*).

(P8 B3.1) Le service Administration et Logistique est prévu en baisse de 1.115,39€ (Cf page8 B3.3). Le service Activités Pédagogiques a une place importante puisque c'est 66% de l'activité budgétaire du service général. Il est en forte hausse de 33.297,08€ en 2020.

Un parent FCPE : Quels sont les produits pharmaceutiques achetés par le collège ?

L'infirmière scolaire : Il s'agit de paracétamol, spasfon et produits listés dans un Bulletin Officiel de l'Éducation.

Le budget 2020 d'un montant égal en recettes de 489.791,83€ et en dépenses de 485.526,45€ est adopté. 16 pour (*Délibération n°20*).

Mme RIDARD présente l'État Prévisionnel des Achats qui accompagne le budget. Le CA, pour faciliter le fonctionnement et l'exécution budgétaire 2020, autorise M ; CHARLES, ordonnateur, à signer les commandes au cours de l'exercice budgétaire 2020, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 de ce code. 16 pour (*Délibération n°12*).

Mme RIDARD informe que le Conseil Départemental fait également des dotations de matériels aux collèges. Cette année, 10 PC



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

hybrides pour le pédagogique, 4 PC portables et 11 fixes pour l'administration ont été livrés. Des travaux et des dotations en mobiliers dont le coût est important sont également pris en charge par le propriétaire des locaux. Ainsi en 2019, le CD35 assurait: le remplacement du bac à graisses pour la cuisine, la reprise des enrobés dans la cour, la livraison de nouvelles chaises pour le réfectoire, la fourniture d'une armoire chaude. Sans oublier les demandes de travaux urgents à +2.000€ HT, le CD35 a investi 5.000€ dans des travaux sur le réseau de chauffage. Des coûts sont également induits par le fonctionnement du collège, la masse salariale est 8,2 fois plus élevée que le budget.

4- Le programme annuel d'activité de la Psy EN

Le Principal expose le programme de Mme LEFEVRE, présente dans l'établissement un jour par semaine. La psy EN accompagne les professeurs principaux en amont pour que les élèves fassent des vœux réalistes et réalisables. En fin d'année, 5 à 20 élèves ne sont pas affectés suite à la saisie sur AFFELNET.

Un parent FCPE : Mme LEFEVRE intervient-elle sur les cas de harcèlement ? Comment agit-on dans ces cas ?

Le Principal : Mme LEFEVRE apporte son regard lors des CTS hebdomadaires.

Un ASEN : Sur la cour, nous sommes vigilants et nous prévenons la CPE dès que nous soupçonnons un cas de harcèlement.

Le Principal : La difficulté réside dans la connaissance des faits. Dès que nous en sommes informés, nous recherchons les tenants et aboutissants en organisant des entretiens. En début d'année, nous avons mandaté la compagnie Instants pour une intervention auprès de tous les élèves sur ce thème du harcèlement. Le spectacle a été financé par un don de la FCPE.

Le programme est voté. 16 pour (*Délibération n°11*).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

5- Le projet documentaire 2019-2022

Le Principal présente le projet établi sur 3 ans par le professeur documentaliste, Mme CONAN. Il fait une analyse conceptuelle du CDI, décrit son fonctionnement et ses horaires, relève les points forts et les points faibles qui sont le manque d'aide documentaliste, d'heures EMI et de pause méridienne.

Un parent FCPE : Que signifient les EMI ?

Le Principal : Il s'agit d'heures consacrées à l'Education aux Media et à l'Information qui peuvent apparaître dans l'emploi du temps des élèves de 6ème. Au collège, ces heures n'apparaissent pas dans les emplois du temps mais les enseignants travaillent régulièrement avec Mme CONAN.

Un parent FCPE : Le CDI n'est pas ouvert le jeudi de 16h à 16h50 puisque les élèves quittent le collège à 16h.

Une enseignante : Le CDI est ouvert pour que Mme CONAN gère les commandes, le stock...

Le projet est adopté. 16 pour (*Délibération n° 17*).

6- Le rapport d'activité et de performance 2019/2020

Il est présenté par M. CHARLES. Les effectifs sont prévus en hausse dans les années à venir. Le collège de Laillé va ouvrir. Les élèves venant de catégories socio-professionnelles défavorisées vont également augmenter. Les CSP prennent comme critère la profession du responsable n°1 de l'élève. Le nombre d'élèves boursiers augmente considérablement (+11% en 5 ans). Les résultats scolaires sont plutôt bons. Depuis 2 ans, le collège connaît une dégradation du climat scolaire, c'est le thème dominant du prochain projet d'établissement qui sera présenté cette année à un CA. Il faudra s'adapter au changement de population et à la hausse des effectifs.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Le rapport d'activité et de performance est adopté. 15 pour (*Délibération n°22*).

7- Les questions diverses

Les parents d'élèves souhaitent que des fruits et légumes soient servis tous les jours en restauration. Mme RIDARD informe que le fruit est proposé au choix tous les jours et que l'équipe de restauration les met sur la ligne de self à la vue et à la disposition des élèves. Les légumes sont quotidiennement proposés dans les menus, au niveau des entrées ou du plat. Les différentes audits nutrition réalisées à la demande du Département, responsable de la restauration, sont satisfaisants sur l'équilibre alimentaire et l'apport nutritionnel.

Un enseignant informe que des parents ont évoqué le manque de quantités lors des conseils de classe.

Mme RIDARD : Si l'élève prend l'entrée, le plat, le fromage et le dessert, les quantités sont suffisantes. Le problème de quantité n'est présent que si un élève ne prend que le plat ou que l'entrée parce que le reste n'est pas à son goût. L'équipe cuisine a déjà augmenté les quantités servies au-delà des quantités réglementaires et elle adapte l'assiette en fonction de l'élève qui se présente. Les élèves de 4ème et 3ème ont une assiette plus conséquente alors que les quantités réglementaires recommandées sont identiques pour tout collégien.

Les parents déplorent que les bus 72 et 91 soient trop chargés. Aux heures de pointe, la STAR devrait mettre des bus doubles. Une élève informe que les décomptes de passagers se font en fonction du pointage des cartes de bus et qu'énormément d'élèves n'ont pas d'abonnement. La STAR ne mettra donc pas de bus plus grands et plus coûteux.

Les règles de vie scolaire ont changé, les élèves ne peuvent plus s'asseoir dans le hall où les bancs ont été retirés, certains casiers ont été placés à l'extérieur. Le Principal confirme que ce sont des nouvelles règles qui ont été expérimentées et qu'elles sont plus que satisfaisantes pour l'assainissement du climat scolaire. Le hall est désormais un lieu de passage pour aller dans les casiers ou à la restauration. Les casiers qui



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du 28 novembre 2019

2019-2020

Séance n°2

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

prenaient l'eau ont été déplacés dans des endroits abrités ou remis dans le hall. Ces règles ont été présentées à tous les élèves à la rentrée, par niveau. Elles ont également fait l'objet d'un courrier de la Direction adressé à tous les parents.

Pour les familles qui ne disposent pas d'ordinateur, les parents FCPE proposent un recensement dans le dossier d'inscription des élèves, accessible à tous les enseignants qui demandent un travail sur ordi à la maison. Les enseignants font remarquer que ce type de travail est suffisamment anticipé pour que les élèves puissent s'organiser et qu'en outre le travail peut être réalisé sur leur smartphone. Le Principal propose que le dispositif devoirs faits se fasse par groupes en salle informatique pour favoriser l'accès de ces élèves à un PC.

Les parents FCPE aimeraient que les nouveaux parents qui découvrent l'outil PRONOTE soient informés sur la fréquence de consultation de leur compte.